

Question orale déposée par le groupe Europe Ecologie Création d'une commission spéciale sur la politique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne

Monsieur le Président.

Le bassin hydrographique Adour-Garonne représente le cinquième du territoire national. Organisme gestionnaire, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a fait réaliser en 2013 une Etude prospective, « Garonne 2050 », sur les besoins et les ressources en eau.

En dépit d'un assez juste diagnostic des évolutions climatiques, l'Etude fonde ses scénarios sur des hypothèses qui confortent notre modèle d'agriculture intensive irriguée avec les conséquences que l'on connaît : concentration des productions et des pollutions. Cette étude exclut les alternatives qui existent : mobiliser les réservoirs hydroélectriques pour les eaux potables, accentuer les programmes d'économie d'eau, accélérer l'évolution des systèmes et des pratiques agricoles plus sobres en eau, pour ne citer que quelques exemples, offrent des perspectives encourageantes. De plus, bien que non prescriptive, cette étude est mise en avant pour justifier un certain nombre de projets de retenues dans notre Région.

Le groupe Europe Ecologie, demande donc une remise à plat de cette étude « Garonne 2050 ».

Afin de procéder à cette remise à plat, ne peut-on pas, Monsieur le Président, dans le courant du 1er trimestre 2015, créer une commission spéciale sur le modèle de celle sur la Réforme territoriale ?

Cette commission procèderait aux auditions de différents acteurs de la politique de l'eau en Midi-Pyrénées et rendrait ensuite ses conclusions avant l'été 2015.